

ANNEXE 2 : CONTENU TECHNIQUE ATTENDU DES LIVRABLES

Ce référentiel est fourni à titre indicatif.

Pour les diagnostics d'identification des trames verte et bleue

Contenu d'un diagnostic :

- l'état écologique des écosystèmes (espèces en présence, habitats, fonctionnement écologique, zonages existants, secteurs à enjeux, secteurs marqués par des espèces exotiques envahissantes...)
- continuités écologiques existantes et points de rupture
- présentation des enjeux de préservation et de remise en état des continuités écologiques

Reprendre les préconisations fondamentales du cadre méthodologique d'identification des TVB du *SRADDET de Bretagne* :

- adopter une approche écologique
- production cartographique adaptée à l'échelle du territoire
- approche par sous-trame (grand type de milieux) du SRCE, et intégrant toutes les sous-trames
- intégration des espaces artificialisés
- prise en compte des liens avec les territoires voisins
- concertation avec les acteurs

Format des données conforme au standard des données définies dans le pôle métier biodiversité de *Géobretagne* et mise à disposition des données

- adopter le standard de données TVB et données naturalistes du pôle métier biodiversité
- mettre à disposition les données sur géobretagne (données de TVB) et sur la plateforme Biodiv'Bretagne (données naturalistes)

Pour les plans d'actions territoriaux trames verte et bleue

Il est recommandé de définir des plans d'actions territoriaux TVB très opérationnels, qui facilitent la mise en œuvre des actions opérationnelles. Cela se traduit par :

- une approche par thématique et secteurs géographiques prioritaires d'intervention
- une priorisation et une hiérarchisation
- un calendrier ou une durée de mise en œuvre
- une validation par le comité de pilotage

Pour chaque action, qui pourra faire l'objet de fiche action, il s'agit de renseigner autant que possible les rubriques suivantes :

- un porteur pressenti et des partenaires possibles identifiés
- l'articulation éventuelle avec les différents projets d'aménagement / stratégies sur le territoire
- les scénarii d'aménagements et de gestion envisagés ou les études complémentaires pouvant aboutir à la définition des scénarii d'aménagements et de gestion (qui pourront donc faire l'objet d'un avenant à la fiche action)
- une estimation financière et des pistes de sources de financement mobilisables
- les démarches administratives identifiées (autorisations..) au moment de la rédaction des fiches actions, étant entendu que ce point est sujet aux modifications réglementaires et aux évolutions dans les organisations administratives des différentes institutions concernées
- les démarches d'animation et de sensibilisation envisagées le cas échéant
- les indicateurs de suivi

Les plans d'actions pourront définir des actions (de sensibilisation, concertation par exemple) en lien avec des acteurs économiques dont l'activité peut impacter les continuités écologiques (exploitants agricoles et forestiers, exploitants de carrières, aménageurs, entreprises en zones d'activités ...)

Le bilan technique pourra présenter:

- un bilan qualitatif du projet (réalisations, difficultés rencontrées, solutions mises en œuvre)
- un bilan de la démarche de concertation (description de la démarche, et des étapes-clé du projet, réunions organisées, niveau d'appropriation des enjeux) ; le porteur de projet pourra

- fournir les comptes-rendus, listes des participants et supports de présentations de réunions
- une description des moyens mobilisés (internes et externes)
- les perspectives : quelles perspectives, quels besoins et quel calendrier pour mettre en œuvre le programme d'actions ?

Pour la réalisation d'actions opérationnelles

Le porteur de projet pourra remettre un bilan technique annuel du projet. En dernière année, le bilan technique renseignera les indicateurs de suivi et d'évaluation et il tiendra lieu de rapport final.

Rapport technique

- Descriptif des actions de sensibilisation, de concertation, des suivis scientifiques et des travaux réalisés
- Description des moyens mobilisés (externes et en régie)
- Evaluation du projet :
 - au regard des indicateurs de suivi et évaluation ; évaluation de la portée du projet sur la TVB du territoire, si cela est possible (comment les actions réalisées permettent-elles une restauration potentielle des continuités ?)
 - difficultés rencontrées, évolutions et ajustements par rapport à ce qui était prévu
 - enseignements et perspectives d'amélioration et de développement
 - perspectives de gestion des investissements réalisés : modalités de gestion après investissement, fiches descriptives d'utilisation/d'entretien, formation du personnel de la collectivité...
- Comptes-rendus des réunions de comité technique et de comité de pilotage (diaporama, échanges)

Pour les données acquises durant la phase opérationnelle de mise en œuvre du plan d'actions, le format des données devra être conforme au standard des données définies dans le pôle métier biodiversité de Géobretagne :

- adopter le standard de données TVB et données naturalistes du pôle métier biodiversité
- mettre à disposition les données sur géobretagne (données de TVB et données naturalistes)